

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur FUSTER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2013

Le rapport est joint à la présente convocation.

- Taxe d'habitation : 25,43
- Foncier bâti : 31,90
- Foncier non bâti : 65,50.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le taux est également maintenu, restant ainsi fixé à 10%.

Voté à la majorité (3 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 2 abstentions : M. CHERY – M. GABILLAS).

BUDGETS PRIMITIFS 2013 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES : REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES, EAU, ASSAINISSEMENT, LOISIRS CULTURE PYRAMIDE ET SUDEXPO, IMMOBILIER D'ENTREPRISES, LOTISSEMENT ROMO 1 ET CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les éléments ci-dessous ont été débattus lors des orientations budgétaires du 22 février 2013 et discutés lors de la commission des finances du 14 mars 2013.

Budget principal : les éléments essentiels de ce budget sont :

- La poursuite des programmes d'équipements
- Un emprunt pourrait être inscrit à hauteur de 1 573 471 euros
- Pas d'augmentation du taux des 3 taxes
- Pas d'augmentation du taux de la TEOM

Le montant prévu des dépenses d'équipements est estimé à 7 749 221 euros (hors reports) et le montant prévu des dépenses réelles de fonctionnement est estimé à 25 794 152 euros.

Budget régie des transports scolaires : Ce budget s'équilibre à hauteur de 143 949 euros : 35 266 euros sont consacrés à la section d'investissement et 108 683 euros sont consacrés à la section de fonctionnement.

Budget eau : ce budget s'élève à 3 184 817 euros en investissement et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 434 802 euros. La surtaxe communale reste fixée à 0,33 €/m³.

Budget assainissement : en investissement 736 997 euros sont prévus et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 669 923 euros. La redevance d'assainissement reste fixée à 0,583 €/m³.

Budget Loisirs Culture Pyramide et Sudexpo : ce budget s'élève à 1 473 270 euros en investissement et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 870 434 euros.

Budget immobilier d'entreprises : ce budget s'élève à 323 282 euros en investissement et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 134 002 euros.

Budget Lotissement Romo1 : ce budget s'élève en investissement à 1 990 924 euros et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 040 024 euros.

Les documents des budgets principal et des budgets annexes régie des transports scolaires, eau, assainissement, Loisirs Culture Pyramide et Sudexpo, immobilier d'entreprises, lotissement Romo 1 sont joints à la présente convocation.

En raison de l'annualité du budget, nous reconduisons les conventions et leurs annexes avec les associations. Les projets sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (5 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. CHERY – M. GABILLAS).

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE AUX DIFFERENTS SYNDICATS AINSI QU'AUX BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

- **Centre Communal d'Action Sociale** : 711 000 euros
- **Loisirs et culture, Pyramide, Sudexpo** : 591 240 euros
- **Régie des transports scolaires** : 105 517 euros
- **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre** : 18 626,71 euros
- **Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais** : 12 089,17 euros
- **Sage Sauldre** : 7 032,72 euros

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS).

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS : BUDGETS RELEVANT DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14, M43 ET M49

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à l'unanimité.

USINE CAILLAU : AVENANT AU BAIL ET PROTOCOLE CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport et le protocole sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (2 abstentions : M. CHERY – M. GABILLAS) : décide de l'augmentation du loyer annuel de 130 000 € à 190 000 € dès le 1^{er} janvier 2013, décide la réalisation des travaux cités, accepte le protocole proposé et autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer l'avenant au bail ainsi que le protocole.

ACQUISITION DE PARCELLES PLACE BIR HAKEIM

Le rapport et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

Adopté à l'unanimité : décide l'acquisition des parcelles cadastrées section BO :

- n° 631, 634, 635, 573 et 574 de 339, 437, 417, 126 et 86 m², à la société COGECO, pour l'euro symbolique,
- n° 633 de 173 m², à M. PERONNET Gérard, pour l'euro symbolique,
- n° 632 de 173 m², à Mmes BOUVET et CELESTIN, pour la somme de 1 306,89 €, et autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer les actes notariés.

RESTAURATION DU CHŒUR DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE : TRANCHE 2013

La D.R.A.C. et la Conservation Régionale des Monuments Historiques demandent un nouveau plan de financement pour la 1^{ère} année de travaux estimée à 434 470,84 euros H.T. ; la subvention passe de de 40 à 30 %.

Adopté à l'unanimité.

PROMESSE DE BAIL AVEC LA SOCIETE SOLAR VENTURES : AVENANT N° 2

Par un avenant n° 2 à la promesse de bail emphytéotique accordée le 10 septembre 2009 à la Société Solar Ventures, et prolongée le 15 décembre 2011, le bail de 40 ans est ramené à 20 ans avec 4 périodes supplémentaires de 5 ans. La redevance fixe annuelle est portée de 6 000 à 12 000 euros H.T. et la Société SVFR 11 est substituée.

Voté à la majorité (2 abstentions : M. CHERY – M. GABILLAS).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En application de notre délibération du 5 novembre 2012 et dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la C.C.R.M., la ville met à sa disposition l'avenue Georges Pompidou pour 1 384 mètres. Il est proposé d'adopter le procès-verbal (ci-joint).

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).

ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT

Entre les principaux intervenants dans le domaine judiciaire, il est constitué un Conseil Départemental de l'Accès au Droit auquel notre ville participerait en tant que membre associé et contribuerait par la mise à disposition d'un agent à concurrence de 40 %. Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer la convention constitutive et l'annexe financière.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS).

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE DE DEUX CLASSES A L'ECOLE MATERNELLE DU MAIL DE L'HOTEL DIEU : DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention est demandée à l'Agence Régionale de la Santé pour une dépense estimée à 13 000 euros H.T.

Adopté à l'unanimité.

SERVICE JEUNESSE : ACTION "ROUE LIBRE"

Dans le cadre de l'opération "Tremplins" proposée par le Crédit Agricole, une action "roue libre" est présentée par le service jeunesse qui consiste à remettre en état des vélos pour des publics en difficulté. Une subvention de 300 euros est demandée au Crédit Agricole.

Adopté à l'unanimité.

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES LYCEES : AVENANTS N° 11 ET 12

Comme chaque année, le Conseil Régional nous propose les avenants actualisant les temps d'occupation des équipements sportifs par les deux lycées.

Adopté à l'unanimité.

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES CONCERNANT DES TAXES D'URBANISME

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse des pénalités à **M. CORREIA Paulo** – N° P.C. : 19407R0029 et 19407R0054 pour les sommes de 81,60 euros et 50,34 euros.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

MISE A DISPOSITION : INFORMATION DE L'ASSEMBLEE : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN).

EMPLOIS D'AVENIR : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN).

TABLEAU DES EFFECTIFS : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN).

ATTRIBUTION ET UTILISATION DES VÉHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE – REGLEMENT INTÉRIEUR - MODIFICATIF : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN).